

# Le beau chez Kant

Kant ne s'intéresse pas au beau en tant que qualité objective des choses, mais au jugement que nous formulons quand nous disons d'une chose qu'elle est belle. Qu'est-ce qui est impliqué dans cette affirmation : "C'est beau !" ? Kant, dans *L'analytique du beau*, commence par remarquer que ce jugement ("c'est beau") n'est pas un **jugement de connaissance**, comme, par exemple, "Cette fleur a des épines", car il ne nous apprend rien sur l'objet sur lequel il porte; il n'ajoute rien à sa connaissance. Je peux dire de la même fleur qu'elle est belle, je n'en étendrai pas par là ma connaissance sur elle, si bien qu'un botaniste qui me demanderait de la décrire pourrait me répondre que cette "information" n'est d'aucune utilité. Le jugement de beau ou de goût comme dit Kant (sachant qu'il définit le **goût** comme la faculté de juger du beau) est donc **esthétique**, ce qui signifie qu'il n'est pas objectif mais subjectif, ce qui signifie encore strictement "*qu'il ne désigne rien de l'objet, mais simplement (de) l'état dans lequel se trouve le sujet affecté par la représentation*". Il est donc subjectif en ce sens qu'il désigne un genre particulier de sentiment ressenti par celui qui juge et ne désigne en rien une qualité objective de l'objet qui en a été l'occasion.

Les caractéristiques de ce jugement se résument à **quatre propositions** :

1. Le beau est l'objet d'une satisfaction dégagée de tout intérêt (*désintéressée*).
2. Est beau ce qui plaît *universellement sans concept*.
3. La beauté est la forme de la finalité d'un objet en tant qu'elle est perçue dans cet objet sans représentation d'une fin.
4. Est beau ce qui est reconnu sans concept comme l'objet d'une satisfaction *nécessaire*.

1) Le pur jugement de goût est pur de tout intérêt relativement à l'existence de l'objet. La satisfaction qui en est la cause se distingue de celle liée à l'**agréable** comme de celle liée au **bon**. Un objet *agréable* fait intervenir mon désir, il intéresse mes sens pour son existence même et non seulement dans une représentation. Il entraîne, au sens littéral ou métaphorique, un désir de consommation, d'usage. Exemple : la pomme que je consomme est agréable, c'est seulement si je la considère d'un point de vue esthétique, par exemple dans un tableau, que je la trouve belle (cela

peut se faire dans le même temps, mais pas sous le même rapport). D'autre part, quand je juge qu'un objet ou une action sont *bons* (au sens de conformes à une fin), je le fais en fonction d'un concept (de ce qui est bon) et en vue d'un intérêt (la fin bonne recherchée). Exemple : Le sport est bon *pour* la santé. C'est un intérêt (la santé) qui me fait juger le sport comme bon. La satisfaction déterminant le jugement de goût se distinguant de l'agréable comme du bon, est pure de tout intérêt.

3) L'harmonie de l'objet beau n'est au service d'aucune fin car celle-ci renferme toujours un intérêt (cf. 1).

2) et 4) Kant remarque par la suite que lorsque nous disons d'une chose qu'elle est belle, nous ne pouvons nous empêcher de juger "*que la même chose doit être pour chacun la source d'une semblable satisfaction*", autrement dit nous supposons que ce jugement n'a pas de valeur *uniquement pour nous*. Ceci va évidemment à l'encontre des fameux adages "des goûts et des couleurs on ne discute pas" ou "à chacun ses goûts". Ces principes affirment le caractère relatif, subjectif (dans un autre sens que plus haut) supposé indépassable des jugements de goût. Cependant la thèse de Kant ne fait pas comme si cette diversité n'existait pas ou comme si elle devait être facilement dépassable. Il remarque seulement que lorsque nous jugeons "Telle chose *est* belle", tout se passe *comme si* nous estimions que ce jugement n'engage pas que nous, mais a une valeur universelle. Ce qui est tout différent lorsque nous nous contentons de dire d'un objet qu'il *nous* plaît, simplement. Cette universalité du jugement de goût est donc supposée ou postulée par celui qui juge, mais sans qu'il puisse, à l'appui de son jugement, faire intervenir la moindre démonstration, à l'aide de concepts. En tant qu'universalité postulée par un sujet Kant la qualifie d' "**universalité subjective**"; formule paradoxale pour exprimer le paradoxe du jugement de goût lui-même. Elle est d'autre part **sans concept** parce qu'elle ne peut pas, contrairement à l'universalité des énoncés mathématiques par exemple, exhiber les concepts sur lesquels elle se fonde. Enfin (cf. troisième proposition), quiconque émet le jugement "c'est beau", suppose par ce jugement même, que le lien entre l'objet qu'il considère et la satisfaction esthétique qui en résulte est un lien **nécessaire**, autrement dit que tout autre personne qui contempera le même objet *devra* ressentir la même satisfaction et donc émettre le même jugement. Devant un tableau de Botticelli je m'attends en effet à ce que tout autre que moi juge de la même manière qu'il est beau.